

**COMPTE-RENDU SUCCINCT
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 09 OCTOBRE 2008**

L'an deux mil huit, le neuf octobre, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie à dix neuf heures trente minutes,

sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, Maire,
En suite de convocation en date du 02 octobre 2008
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.
Nombre de membres en exercice: 29
Nombre de membres présents: 26

Présents : Luc MONNET, Maire, Joëlle DUPRIEZ, Pierre BAILLEUX, Brigitte LAMANDIN DECARME, Pierre DUMORTIER, Christian LEMAIRE, Daniel MENUÉ Adjoint, Sophie MOREAU VAN BOXSOM, Françoise DANES, Hélène FOURDRIGNIER, Rosine FARINE, MORTREUX Catherine, DELESALLE Manuella, Franck GILLE, Jean-Yves CHUFFART, Geneviève DION, Daniel CHRETIEN, Marc PAPIS, Pierre DEHOVE, Robert James TOSH, Isabelle DE BLAS, Daniel HERBAIN, Fabrice BALENT, Jean-Marc LAURENT, Isabelle LEPERRE, Michèle THIEBAUX.

Absents ayant donné procuration :

Mme MARTIN Mélanie donne procuration à Mme Hélène FOURDRIGNIER
Benoît CABY donne procuration à Mme MOREAU VAN BOXSOM Sophie
Marie-Françoise TAHON donne procuration Mme Joëlle DUPRIEZ

Absents excusés :

Secrétaire : Mme Hélène FOURDRIGNIER

ORDRE DU JOUR

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 09 septembre 2008

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 09 septembre 2008 à l'approbation du Conseil Municipal.

| | Pour | Contre | Abstentions |
|---|------|--------|-------------|
| Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET | 22 | | 1 |
| Initiatives citoyennes | 6 | | |

Compte-rendu adopté

2 – Avis du Conseil Municipal – Enquête publique – SA Briqueteries du Nord

La commune a été destinataire d'un arrêté préfectoral ordonnant l'ouverture d'une enquête publique qui se déroule du lundi 01 septembre au mardi 30 septembre 2008, sur la demande de la S.A. BRIQUETERIES DU NORD.

Le conseil municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation.

Le conseil municipal, en appui à la demande de certains riverains, souhaite voir diminuer la zone AC de la distance nécessaire pour respecter le recul de 20 mètres par rapport aux habitations.

Après avoir pris connaissance de la demande présentée par la S.A. BRIQUETERIES DU NORD de renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière « Canchomprez » de Templeuve, d'augmentation de la production de cette carrière, d'autorisation d'exploiter la nouvelle carrière (après renouvellement partiel et extension) et de valorisation de déchets inertes du BTP,

Monsieur le Maire soumet l'enquête publique - SA Briqueteries du Nord à l'approbation du Conseil Municipal.

| | Pour | Contre | Abstentions |
|---|------|--------|-------------|
| Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET | 23 | | |
| Initiatives citoyennes | 6 | | |

Délibération adoptée.

3- Avenant portant résiliation de la concession d'aménagement ZAC des Terres d'Anchin - Demande d'autorisation de signature.

La Ville de Templeuve a décidé la réalisation des équipements nécessaires à l'aménagement et à l'urbanisation d'une zone à vocation principale de logements, située au centre de la Commune de Templeuve. L'aménagement de la ZAC, d'une superficie d'environ 20 hectares, doit permettre la réalisation de 300 logements, de services et d'équipements publics dans un souci de mixité sociale et de développement durable.

A cet effet, elle a décidé la création de la ZAC dénommée Les Terres d'Anchin et approuvé le dossier de création par une délibération de son conseil municipal en date du 31 janvier 2008. A la même date, la délibération 2008-3 approuvait le projet de traité de concession d'aménagement à signer avec le Groupe GHI.

La concession d'aménagement relative à la ZAC des Terres d'Anchin, conclue le 6 mars 2008, a été transmise au Préfet du Nord le 14 mars 2008.

Par délibération en date du 10 juillet 2008, le conseil municipal a procédé au retrait de la délibération du 31 janvier 2008 portant approbation du bilan de la concertation et portant création de la ZAC.

Monsieur le Préfet du Nord ayant, par un mémoire en date du 28 juillet 2008, engagé un recours en annulation de la délibération du conseil municipal de Templeuve en date du 31 janvier 2008 approuvant la convention de concession d'aménagement, la Commune de Templeuve et la SA du Hainaut ont décidé de procéder à la résiliation amiable de la concession d'aménagement relative à la ZAC Les Terres d'Anchin.

Monsieur le Maire soumet la demande d'autorisation de signature de l'avenant portant résiliation de la concession d'aménagement ZAC des Terres d'Anchin à l'approbation du Conseil Municipal.

| | Pour | Contre | Abstentions |
|---|------|--------|-------------|
| Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET | 23 | | |
| Initiatives citoyennes | 6 | | |

Délibération adoptée.

4- Proposition d'honorariat pour Monsieur Jean-Pierre FELIX, ancien maire de Templeuve

Aux termes de l'article L. 2122-35 du code général des collectivités territoriales, l'honorariat est conféré par le représentant de l'État dans le département aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander à Monsieur le Préfet l'attribution de cette distinction honorifique à Monsieur Félix, au regard des mandats qu'il a exercés :

- maire-adjoint de 1983 à 1987,
- maire de 1987 à 1989, de 1989 à 1995 et de 1995 à 2001.

Monsieur le Maire soumet la proposition d'honorariat pour Monsieur Jean-Pierre FELIX, ancien Maire de Templeuve à l'approbation du Conseil Municipal.

| | Pour | Contre | Abstentions |
|---|------|--------|-------------|
| Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET | 23 | | |
| Initiatives Citoyennes | 6 | | |

Délibération adoptée.

5- Convention portant attribution d'un fonds de concours communautaire – Demande d'autorisation de signature

Durant l'été, la commune de TEMPLEUVE a décidé l'acquisition de 10 machines anti-moustiques pour contribuer à lutter contre la prolifération, dans certains secteurs géographiques, de ces insectes.

Le coût global de cette opération, réalisée par la commune de TEMPLEUVE, s'élève à un montant de 6 000.45 € H.T. La Communauté de communes du Pays de Pévèle est sollicitée pour apporter une contribution financière de 3 000.22 euros HT. Une convention portant attribution d'un fonds de concours a été préparée et est annexée à la délibération.

Monsieur le Maire soumet la demande d'autorisation de signature d'une convention portant attribution d'un fonds de concours communautaire.

| | Pour | Contre | Abstentions |
|---|------|--------|-------------|
| Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET | 23 | | |
| Initiatives Citoyennes | 6 | | |

Délibération adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Vu, le Maire,
Luc MONNET**